

POLITIQUE CONCERNANT LES REPAS DE FUNÉRAILLES

(résolution #99-11-163)

Il est proposé par madame la conseillère Monique Gravel-Rivard, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'offrir aux familles éprouvées lors d'un décès d'un(e) résident(e) de St-Marc ou d'un(e) résident(e) qui est allé résider à l'extérieur de St-Marc pour cause de maladie :

- **Location gratuite du sous-sol de l'Église**
- **Préparation gratuite du repas par le comité responsable**
- **Un montant de 200\$ versé par la Municipalité**

Dans le cas d'un ancien(ne) résident(e) de St-Marc, qui est inhumé à St-Marc, qu'il y ait service chanté ou non à l'Église de St-Marc :

- **Location gratuite du sous-sol de l'Église**
- **Préparation gratuite du repas par le comité responsable**